



LE MARIAGE POUR TOUS

Et si on se parlait de liberté, d'égalité et surtout de fraternité....

Et si aujourd'hui la raison l'emportait sur la foi. Avec de nombreux autres élus de Savoie, nous approuvons le projet de loi sur le mariage pour tous et son corollaire autorisant l'adoption pour les couples homosexuels.

Notre position est fondée bien évidemment sur notre conception républicaine de l'égalité pour tous les couples devant la loi et devant la société mais aussi sur des arguments rationnels que nous exposons ci-dessous, tant le silence, notre silence pourrait contribuer à blesser tous ceux qui attendent cette loi avec impatience (homosexuels et leur famille, enfants qu'on appelle les fantômes de la République, adolescents qui s'interrogent sur leur identité sexuelle etc).



Parlons d'abord du mariage.

À tous ceux qui ne sont pas homophobes mais qui proposent une sorte de « mariage au rabais » qu'on appellerait *union civile*, nous disons que, dans l'amour homosexuel, il est question d'amour. Et il ne nous appartient pas de juger quels amours auraient droit au terme de mariage et lesquels devraient se contenter du terme d'union. Enfin, faut-il le rappeler, le mariage civil n'est plus, depuis longtemps, l'acte fondateur d'une famille. Rappelons que quasiment 60% des enfants naissent hors mariage. Les familles se composent, se décomposent, se recomposent. C'est un fait de société que nous ne pouvons nier. Que dire aussi des mariages tardifs dont la procréation n'est sûrement pas le but premier ?

Attachons-nous maintenant à la difficile question de l'adoption

Beaucoup s'inquiètent légitimement de la possibilité pour les couples homosexuels d'adopter. Il convient de rappeler qu'en France depuis 1966 les homosexuels peuvent adopter comme tous les célibataires hommes ou femmes. Si vraiment la possibilité d'adopter ne doit être ouverte qu'aux couples hétérosexuels mariés, alors les artisans de cette mesure doivent aussi exiger de revenir sur la loi qui ouvre le chemin de l'adoption aux célibataires. Qui osera ?

Mais surtout, nous n'oublions pas que les candidats à l'adoption passent un véritable « permis de parentalité ». Chaque conseil général est responsable de la délivrance d'un agrément en vue d'adoption. Le parcours vers l'adoption impose de rencontrer assistante sociale, psychologue, (voire psychiatre), etc. Et c'est une commission du conseil général qui, après avoir examiné le dossier délivrera ou non cet agrément. Si tous les futurs parents biologiques étaient soumis au même parcours avant de pouvoir avoir un enfant, on aurait sans doute quelques surprises. Aussi nous croyons utile de préciser que nous faisons confiance, en Savoie comme ailleurs, aux professionnels des conseils généraux pour continuer à ne délivrer des agréments qu'aux personnes qui démontreront leur capacité à mettre l'enfant au coeur de leurs préoccupations. Par ailleurs, faut-il le préciser, les parents adoptifs savent dire à leurs enfants qu'ils ont un père et une mère biologiques. Pas plus aujourd'hui qu'hier il ne sera question de cacher aux enfants la vérité sur leur origine.

Enfin qualifier le désir d'enfant de « droit à l'enfant » pour les uns, et de « droits de l'enfant » pour les autres nous semble relever de la facilité intellectuelle des formules toutes faites. Il est en effet, pour le moins hasardeux de qualifier de respectueuses des droits de l'enfant, toutes les naissances dites naturelles et de cantonner les adoptions dans une revendication de « droit à l'enfant ». En revanche, la gestation pour autrui relève d'une tout autre logique, puisqu'elle s'organise autour de la marchandisation du corps des femmes et c'est à ce titre qu'elle doit continuer à être interdite.

Brigitte BIENASSIS

Travaux sur le Pas du FROU - du 25 mars au 12 juillet 2013

Le Conseil Général de l'Isère nous informe des prochains travaux sur la RD520C (Pas du Frou)

Du lundi 25 mars au vendredi 29 mars :

RD 520C coupée du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

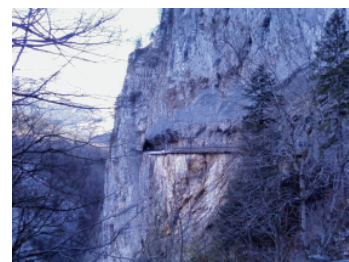
- Sécurisation de la falaise à la verticale de la zone de l'encorbellement à traiter.

Du lundi 02 avril au 08 avril : RD 520C fermée 24h/24 et 7j/7

- Fin de sécurisation de la falaise et démarrage des travaux de réfection de l'encorbellement.

Du 09 avril au 12 juillet : RD 520C fermée 24h/24 et 7j/7

- Travaux de réfection de l'encorbellement



ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

REFONDATION DES RYTHMES SCOLAIRES : le temps de s'organiser

Les principes fondamentaux de la loi

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- tous les élèves bénéficieront de 24 heures d'enseignement par semaine
- la journée d'enseignement sera en tout état de cause de 5h30 maximum
- la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30
- un emploi du temps hebdomadaire fixe sera établi, incluant le temps d'enseignement et les temps d'activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires.

L'application de cette réforme pose de nombreuses questions aux divers acteurs de l'école (communes, équipe pédagogique, parents d'élèves..).

Pour se donner le temps de préparer sereinement et réussir l'application de cette réforme utile aux enfants (ne les oublions



pas !!), les 2 communes ont décidé de reporter sa mise en œuvre à la rentrée 2014. Nous devons profiter de ce délai pour organiser ces temps scolaires et périscolaires par une réflexion collective concertée et de forcément innovante. Pour cela, nous mettons en place, dans le mois qui vient, un comité de pilotage restreint : un représentant par commune, un pour les parents d'élèves, un pour l'équipe enseignante, un pour les associations et un pour les diverses institutions partenaires.

Dans un premier temps ce comité fera un inventaire le plus exhaustif possible des intervenants compétents locaux, individuels et associatifs, des moyens logistiques mobilisables et des incidences financières. Il devra déterminer les priorités dans le traitement des multiples questions posées. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux du comité.

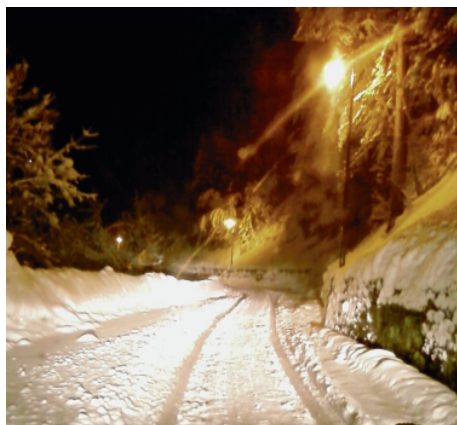
LE DENEIGEMENT : concilier activité humaine et aléas météorologiques

La neige, l'or blanc de la montagne, est la bienvenue mais pas sur les routes. Comme chacun a pu le constater cette année, les records sont battus, neige dès le 27 octobre et d'énormes quantités depuis. « Pas vu ça depuis 25 à 30 ans » à en croire les anciens. Et en 25 ans, la population a progressé de 294 à 443 habitants soit + 52%. Les hameaux sont plus peuplés, les routes sont plus utilisées, il y a moins d'espace pour stocker la neige. D'où le déneigement plus difficile face à de plus fortes exigences. Deux chasse-neiges sillonnent les voies communales, celui de la commune et celui de l'entreprise Offredi TP, notre sous-traitant pour les Courriers, la Fracette, le lotissement le Cozon et le centre bourg. Les départementales sont à charge du Conseil Général.

Rappelons certaines évidences : la neige ne peut être enlevée qu'après sa chute; le chasse neige ne peut pas être partout à la fois; la neige ne s'arrête pas de tomber après le passage du chasse neige.

Nous avons établi un plan de déneigement qui priorise le circuit du car scolaire. Ce plan peut être ajusté à la marge mais pas complètement modifié. Vous pouvez faciliter le passage du chasse-neige : garez vos véhicules hors de la chaussée, mettez les chaînes avant de partir plutôt qu'en catastrophe au milieu de la chaussée, débroyez la neige tombée de votre toit, taillez vos haies et arbustes, et surtout **restez courtois avec le personnel administratif et technique**. Depuis le début de la saison, nos deux agents techniques ont consacré 653 h en salage et déneigement dont 94 h de nuit et 42 h de dimanche. Nous tenons ici, au nom de la population et des élus, à les féliciter pour le travail accompli cet hiver.

Le déneigement est aussi l'affaire de tous : manier la pelle à neige pour dégager le bourrelet de neige en bord de route, demander à son voisin ou sa voisine si il ou elle n'a pas besoin d'aide, autant de gestes citoyens et de solidarité pratiqués dans nos montagnes et qu'il faut perpétuer.



Fin de l'autorisation de sortie du territoire

Vous préparez un voyage pour votre enfant mineur ? Vous n'avez plus besoin de demander une autorisation de sortie du territoire. A partir du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles (mairie) ou collectives (préfecture) ne sont plus nécessaires. Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne). Pour assurer la protection des mineurs en cas de nécessité, une procédure judiciaire (IST) et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence (OST) sont renforcées. Avant tout voyage, il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination.

LA POPULATION : en légère augmentation cette année

La population de la commune au 1er janvier 2013 :

- Population municipale : 424
- Population comptée à part (1) : 22
- Population totale : 446

La population est en augmentation de 5,7% par rapport à 2007.

(1) Population qui réside sur la commune en résidence principale mais qui habite dans une autre commune régulièrement, ex : les étudiants

LES PROJETS

Les dalles des travées EST et OUEST sont sèches. La centrale de traitement d'air est installée et les gaines de ventilation sont presque toutes en place. L'ascenseur se monte. Les isolants en sous-toiture sont en cours de pose. Les dernières fenêtres sont posées. Les finitions du gros oeuvre sont en cours afin de pouvoir effectuer les premiers tests d'étanchéité.

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

A suivre : mise en place des cloisons puis des tuyaux de chauffage au sol et coulage de la chappe au rez de chaussée. Installation des onduleurs en liaison avec le photovoltaïque de toiture.

PS : les pares-neige n'ayant pu être posés à temps, la neige s'est anormalement accumulée sur le toit du préau, comme vous avez pu le constater, sans conséquence pour le bâtiment.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 : RESULTATS POSITIFS

Les comptes administratifs 2012 du budget communal et du budget annexe font apparaître des résultats positifs :

- Budget communal (M14) :

- Dépenses de fonctionnement :	423 350 €
- Excédent de fonctionnement :	182 550 €
- Dépenses d'investissement :	1 440 520 €
- Excédent d'investissement :	385 640 €



- Budget annexe / eau assainissement (M49) :

- Dépenses de fonctionnement :	164 700 €
- Excédent de fonctionnement :	56 050 €
- Dépenses d'investissement :	169 245 €
- Excédent d'investissement :	56 580 €

Les comptes administratifs 2012 et budgets primitifs 2013 seront votés au prochain conseil municipal.

BUDGET COMMUNAL 2013

Au niveau fonctionnement, les dotations d'état devraient être maintenues cette année. Elles sont annoncées à la baisse pour les années suivantes. En section d'investissement, pas de grandes nouveautés cette année. Il est proposé de prolonger les projets engagés.

Par ordre décroissant de montants d'investissement :

Groupe scolaire représentera à nouveau une part importante.

Réhabilitation des appartements des Bandet. Les dossiers de demande de subvention sont déposés, les travaux seront engagés dès que les subventions (Région Rhône Alpes et dotation parlementaire de A Vaireto, sénateur) seront acquises. Elles représentent 13% du montant de l'investissement. Le reste sera financé par des emprunts à taux bonifié dont les annuités seront payées par l'intégralité des loyers. Une façon de contribuer à la création de logements sociaux dans la commune.

Sécurisation et réhabilitation de la Maison Hermesende et du préau de la Salle Notre Dame : le plan de financement est bouclé grâce à l'aide du Conseil Général. La consultation des entreprises sera lancée sous peu. Les travaux devraient pouvoir commencer avant l'été pour une durée de 3 mois effectifs. Contrairement à ce que nous envisagions, les travaux ne pourront pas se faire « locaux occupés » car la déconstruction des cloisons intérieures, des gaines, de l'électricité ne pourra pas se faire local par local. Le bâtiment devra être totalement fermé au public dès le début des travaux. Les locaux seraient donc indisponibles soit en fin d'année scolaire, soit en début d'année scolaire.

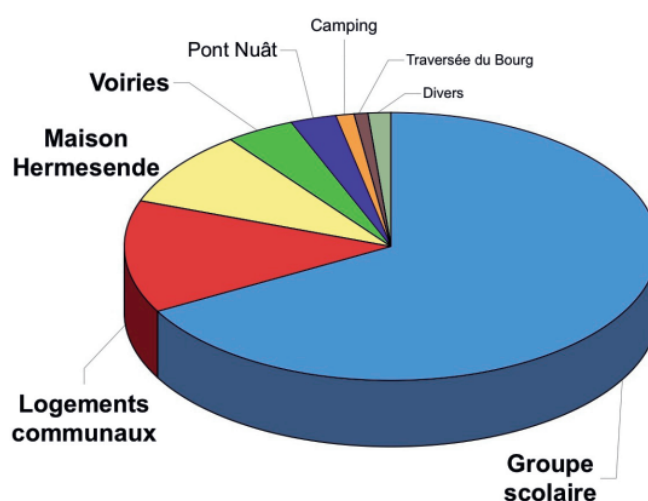
Voiries : ces investissements ne sont plus subventionnés. Chaque année le programme de travaux est établi en fonction des priorités et du budget. La consultation des entreprises se fera au printemps.

Réfection du pont Nuât : ce projet en co maîtrise d'ouvrage avec la commune de St Pierre d'Entremont Isère est financé par moitié par les deux communes. Pour notre part, nous avons obtenu une dotation parlementaire de JP Vial, sénateur. La consultation des entreprises va bientôt être

lancée par St Pierre Isère, maître d'ouvrage délégué. Les travaux pourraient commencer début septembre.

Camping : il s'agit de terminer les investissements engagés dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de l'accessibilité aux personnes handicapées, avec les aides financières du Conseil Général et de la Région (Parc de Chartreuse)

Traversée du bourg : nous sommes dans la phase d'étude de ce projet. La première étape est l'élaboration du plan d'accessibilité des voiries et espace public (PAVE) avec l'aide de la Direction Départementale du Territoire (DDT).



Investissements - propositions 2013

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT - 2013

Ce budget sera dorénavant dédié à l'assainissement. Tout ce qui concerne l'eau a été transféré au syndicat du Thiers, emprunts et actifs y compris. Il s'agit donc d'un budget de transition pour asseoir cette nouvelle configuration. Nous n'avons pas prévu de nouveaux projets de raccordement au réseau collectif d'assainissement, tant que le remboursement de l'emprunt pour le raccordement de la Fracette n'est pas terminé.

Les clefs de la tour Mars 2013

Citoyenneté et environnement

Le développement durable au quotidien

Comme nous, d'autres communes de Chartreuse engagent une démarche de développement durable. Le Parc a donc décidé d'aider ces communes à mettre en place des actions de sensibilisation, promouvoir « des bonnes pratiques » par des rencontres, échanges. Nous espérons nous enrichir des expériences de chacun pour aller vers plus de « sobriété ».

En matière de bonnes pratiques, si nous parlions des méfaits de la javel ? Depuis des années on nous dit que pour une hygiène et un nettoyage impeccables de la maison, l'eau de Javel est une nécessité... Mais on évoque beaucoup moins sa toxicité sur le plan sanitaire et environnemental. Certes, l'eau de javel élimine à

court terme les micro-organismes, mais elle facilite aussi le développement de bactéries résistantes (un phénomène que l'on retrouve avec les antibiotiques). Elle est toxique et corrosive pour la peau. De plus, ce produit a un impact sur l'environnement car il libère du chlore tout au long de son existence (lors de sa production, de son utilisation puis de son rejet avec les eaux usées). Une fois libéré, le chlore peut alors s'associer avec d'autres molécules organiques et se convertir en organochlorés, particulièrement toxiques et persistants. Pour éviter tout risque, que ce soit pour la santé ou l'environnement, il vaudrait donc mieux privilégier les produits ménagers écologiques, aux tensio-actifs végétaux, très efficaces et respectueux de votre santé et de la planète. D'autant que les parfums à base d'huiles essentielles bio sont agréables et aussi intraitables pour assainir.

Inscriptions à l'école

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant né(e) en 2010 pour la rentrée 2013. La Directrice recevra enfants et parents pour les pré-rentreées à partir du 14 mai.

CHIENS DIVAGANTS - Consignes à suivre :

1/ S'il s'agit d'un chien perdu ou errant dont vous connaissez le propriétaire, prévenez-le.

2/ S'il s'agit d'un chien perdu ou errant dont vous ne connaissez pas le propriétaire : appelez la mairie. Si le propriétaire n'est pas retrouvé rapidement, le chien sera amené à la SPA de Chambéry. S'il n'est pas identifié, la SPA le fera identifier, aux frais du propriétaire qui devra aussi assumer les frais de garde au refuge.

3/ Si le chien est dangereux, agressif ou blessé : appeler les pompiers, c'est bien à eux de prendre en charge dans ce cas



Depuis 2010, la commune a passé une convention avec la SPA de Chambéry afin de bénéficier d'une prise en charge des chiens errants, moyennant une participation de 0,30 € par habitant. C'est aussi une façon de contribuer aux missions d'intérêt général de la SPA.

La Passe-Montagne est passée par chez nous

Le 20 janvier dernier, 450 marcheurs ont sillonné les chemins de la commune sur le parcours concocté par l'AADEC, équipe d'organisation de "La Passe-Montagne". 28ème édition cette année, c'est maintenant un événement qui fait partie du patrimoine des Entremonts. Plus qu'une randonnée, cette journée est une véritable fête et les participants viennent et reviennent pour cela. Ambiance familiale, le parcours est rythmé par des haltes gastronomiques et culturelles : produits locaux,



Pause repas aux Grattier

musiques, animations autour du patrimoine local. Encore cette année, les très nombreux bénévoles ont su accueillir nos visiteurs comme il se doit. Cet événement a bien sûr des retombées économiques indéniables : valorisation de produits locaux (coopérative laitière, boucherie ...), hébergements, restauration, ... autant d'éléments qui contribuent au rayonnement du territoire. C'est ainsi l'ensemble des filières économiques qui en profitent directement ou indirectement.

On ne peut que regretter le fait que certains propriétaires n'aient pas autorisé le passage de cette randonnée sur leurs terrains, ne se sentent-ils pas concernés par le patrimoine local et la santé économique des Entremonts ?

ETAT CIVIL



NAISSANCE

Lenny OFFREDI, fille de Claire RUBOD et Maurice OFFREDI est née le 18 février 2013

AGENDA

CONSEIL MUNICIPAL : 26 mars - 26 avril - 28 mai - 18 juin

GROUPE SCOLAIRE - REUNION PUBLIQUE : vendredi 19 avril à 20h30 - Salle Notre Dame

CONSEILS DE HAMEAUX (thème principal : la forêt)

- 6 avril - 14h - Bandet / Grattier / Varvat

14h30 - Claret / Tardy / Vincent

- 13 avril - 15h - St Même

- 20 avril - 14h30 - Fracette / Courriers / Pont du Lac

14h30 - Le Bourg / Lotissements / plan champ

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - **Accueil téléphonique** du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - **Permanence du maire** le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org